Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20260605-2026JUIN39-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Trédias

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE TREDIAS
SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

: :

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Trédias, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Catherine TIENGOU, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : **15, Présents : 13 Votants : 15**

Date de convocation et affichage **: 1er juin 2026**

Etaient présents : **Catherine TIENGOU, David CRESPEL, Stéphanie RENOUVEL, Jacky BOISGERAULT, Béatrice HOURRIER, Serge ROCHARD, Florence DELALANDE, Nicolas PLESTAN, Annabelle HAGUET, Mélanie ESSIRARD, Kévin LEROUX, Joseph POIRAUDEAU, Béatrice SOURISSEAU.**

Absents : **Enzo ROUILLE (pouvoir à David CRESPEL), Claude BOURDON (pouvoir à Béatrice SOURISSEAU).**

A été désignée secrétaire de séance **: David CRESPEL**

ORDRE DU JOUR : Désignation délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Approbation du Procès-verbal du 13 avril 2026 **-Travaux-Bâtiments : Devis** Points de Défense Incendie. Séparation Propriété Guéret et Lotissement Les Courtils (si devis). **Représentation :** LTM -Commissions Communautaires – représentation (sous réserve de décisions prises lors du Conseil Communautaire du 2 juin 2026). LTM – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) désignation titulaire et suppléant. LTM – Désignation référent ARIC (association régionale d'Information des collectivités – formation des élus). Commission Communale des Impôts Directs – Propositions. **Mission Argent de Poche** (convention et propositions). **Conseil municipal :** Remboursement frais de déplacement des conseillers. **Action sociale –** Repas 13 septembre (organisation et participations). **Questions Diverses** *Compte-rendu des diverses commissions ou réunions.*

Séance du 5 juin 2026 -2026-039 Objet : POINTS DE DEFENSE INCENDIE

Les membres de l'assemblée ont été destinataires des devis de la SAUR pour la pose de nouveaux poteaux incendie. Madame la Maire rappelle l'entretien avec M. le Lieutenant-Colonel FELLER du SDIS sur les moyens de défense incendie sur la commune. Des points sont existants mais certains villages de la commune disposent d'une couverture insuffisante compte tenu des exigences des services de défenses incendie.

La Saur a été contactée pour établir des devis sur deux lieux-dits : Fredsac et la Chapelle es Fougeretz.
Les travaux d'adduction permettent la mise en place d'un poteau incendie. Les membres du Conseil municipal avaient émis un avis favorable à cette installation.

À la Chapelle es Fougeretz, pour des raisons techniques (de débit du réseau d'eau), il n'est pas possible de positionner un poteau incendie au sein du village. La problématique, ici, est de prémunir ce village dense en population et l'exploitation agricole contre le risque incendie.
Un devis a été établi pour la pause d'un poteau au Champ Benoit/La Croix chemin.
Après divers échanges, il s'avère que le dimensionnement de la canalisation ne soit pas suffisant pour assurer la sécurité pour une exploitation agricole. Ainsi la structure agricole devrait mettre en place sa propre installation, type poche de réserve d'eau, quand bien même la commune mettrait en place un point de défense incendie.
Il est donc légitime de s'interroger sur une éventuelle convention qui pourrait mise en place avec les exploitations agricoles afin d'éviter des doublons en termes de défense incendie.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions de la SAUR, en avoir débattu et délibéré, décide par 15 voix :

- **DE RETENIR la proposition de la SAUR pour la mise en place d'un poteau incendie à Fredsac pour un montant de 3 299€ HT (3 958€ TTC).**
- **DE REMETTRE à une date ultérieure la décision concernant la proposition du Champ Benoit, dans l'attente de compléments techniques ou de solutions alternatives.**
- **D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.**

Certifié exécutoire

Catherine TIENGOU
Présidente de séance

David CRESPEL
Secrétaire de séance

MAIRIE DE TREDIAS
Côtes-d'Armor